

Le 10 Décembre 2020 à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique à la salle de La Hersonnière de Plémet, sous la présidence de Mme Chantal NEVO, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents :

Mme NEVO Chantal, M. PIGNARD Didier, M. RAULT Patrick, Mme POINEUF Elisabeth, M. FERNANDEZ Ronan, Mme BOUTBIEN Elodie, M. BLOUIN Pierre-Yves, Mme BEUREL Delphine, BOUTRON Romain, Mme DUBOIS Amandine, M. BOUDARD Bernard, M. RAULT Patrice, Mme THÉBAULT Pascale, M. JOSSE Guénaël, Mme CHAUVEL Isabelle, M. ROUAULT Sébastien, Mme BRICHORY Annick, M. LE TÉNO Anthony, Mme SAVENAY Brigitte, M. LE MÉE Jacques, M. ROCABOY Michel, Mme JOSSÉ-SORGNIARD Aurélie, M. PERROQUIN Jérôme, Mme SOULABAILLE Anne-Marie, M. MONTEIL Guy

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Mme BREUVART Sandrine, pouvoir à M. BLOUIN Pierre-Yves, Mme BASSET Sandrine, pouvoir à Mme BOUTBIEN Elodie, Mme JOUET Chrystelle, pouvoir à Mme BEUREL Delphine

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :

M. LE MAITRE François

Secrétaire de Séance :

M. JOSSE Guénaël

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité des présents.

L'ordre du jour complémentaire est accepté à l'unanimité des présents à savoir :

- Budget Commune – Décision Modificative n°6

Décisions du Maire

ATTRIBUTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SURFACE ET ASSAINISSEMENT RUE DE LA GARE – LOTS 1 A 3

Considérant l'attribution d'une mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage pour l'aménagement de la rue de la Gare avec l'Agence Départementale d'Assistance aux Communes,
Considérant la conclusion entre la Commune de Plémet et LCBC d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour cette opération,
Considérant la décision du Maire en date du 16 décembre 2019 par laquelle la mission de maitrise d'œuvre est attribuée au groupement conjoint solidaire constitué de la SARL HORIZONS PAYSAGE agissant en qualité de mandataire et du contractant SERVICAD,
Considérant l'allotissement des travaux définis en 3 lots,
Considérant l'avis d'appel public à concurrence paru le Vendredi 17 juillet 2020 dans le Ouest – France 22 et mis en ligne sur le site lacentraledesmarches et sur le portail acheteur Mégalis,
Considérant les propositions faites par les candidats pour l'exécution des travaux,
Considérant l'analyse des offres remises,

Le Maire a décidé

ARTICLE 1 – De passer selon la procédure adaptée un marché de travaux pour les lots avec les entreprises suivantes pour les montants ci – dessous :

DESIGNATION DU LOT	NOM DE L'ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT DES TRAVAUX en €
1 – Terrassements – Voirie	EUROVIA (mandataire)	653.432,65 €
2 – Réseaux gravitaires (partie B : réseaux eaux pluviales)	EUROVIA (mandataire)	181.144,30 €
3 – Espaces Verts & Mobilier	ID VERDE	153.697,86 €
TOTAL HORS TAXES		988.274,81 €

ARTICLE 2 – De dire que le montant total des travaux relatifs aux lots ci – dessus s'élève à 988.274,81 € Hors Taxes.

ARTICLE 3 – De confier le marché correspondant à chaque lot aux entreprises citées ci – dessus et de signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

ARTICLE 4 – De dire que la dépense liée aux travaux sera prélevée sur les crédits affectés à l'opération n° 256 « Aménagement de rue de la Gare » au compte 2315 du Budget de la Commune.

Délibérations du conseil municipal

3- Indemnités de fonction des élus

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire a rappelé que le conseil municipal peut, dans les conditions posées par la loi, prendre une délibération fixant expressément le niveau des indemnités de ses membres conformément à l'art. L. 2123-20-1 et suivant du CGCT.

Les indemnités maximales votées par les conseils municipaux pour l'exercice effectif des fonctions de maire sont déterminées en appliquant au terme de référence mentionné à l'article L.2123-20, pour une population de 3500 à 9 999 habitants (commune nouvelle de Plémet)

Mme le Maire a proposé de voter les indemnités des adjoints ainsi :

	Taux de l'indice 1027
Maire Commune Nouvelle	55.00%
Maire délégué	23.50%
Adjoint Commune Nouvelle :	
1 ^{er} adjoint	28.00 %
2 ^{ème} adjoint	22.00%
3 ^{ème} adjoint	22.00%
4 ^{ème} adjoint	22.00%
5 ^{ème} adjoint	22.00%
6 ^{ème} adjoint	22.00%
7 ^{ème} adjoint	16.00%

Voté à l'unanimité

4- Affaires Foncières

4- 1 Achat des parcelles AI 386-387-681-709-905-711

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Le Conseil Municipal a été informé du projet d'acquisition des parcelles ci-dessus énumérées, et de la proposition faite aux propriétaires.

En effet, les élus ont été informés de la fermeture dans les semaines à venir de la partie du commerce encore ouverte à ce jour (partie « traiteur », la partie « restauration » ayant fermé depuis plusieurs mois). La municipalité souhaitant se mobiliser afin de ne pas voir ce commerce « vacant », des échanges sont en cours pour un éventuel exploitant de cette cellule commerciale.

Ainsi, le projet porté par la Commune permettrait de maintenir une activité économique dans ce bâtiment, c'est pourquoi, l'avis du conseil municipal a été sollicité sur cette acquisition.

Pour cette proposition d'acquisition, l'avis des domaines a été sollicité. Une visite du bâtiment a eu lieu en date du 01 Décembre 2020.

Mme Elodie BOUTBIEN n'ayant pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal a :

- Validé la proposition d'acquisition au prix de 300 000€
- Autorisé Mme le Maire à signer l'Acte et tout document qui se rapporte à ce dossier

Voté à l'unanimité

4-2 Achat de la parcelle AI 44

Dossier non présenté et reporté pour le prochain conseil municipal

4-3 Acquisition de la parcelle ZW 8

Rapporteur : Mme NEVO Chantal

Le conseil Municipal a été amené à se prononcer sur l'acquisition par la commune de la parcelle ZW 8 d'une contenance de 1170m² faisant partie du périmètre du projet d'aménagement (OAP) des Landelles, dont une partie du foncier a déjà été acquis par la commune.

La proposition d'acquisition est de 5€/m².

Il a été proposé au Conseil Municipal :

- De valider l'acquisition de la parcelle ZW 8 d'une surface de 1170 m².
- De dire que les frais de notaire seront à la charge de la Commune
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'Acte et tout document qui se rapporte à ce dossier.

Voté à l'unanimité

5- Tarifs REOM-refacturation loyers logements communaux

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

La nouvelle collecte des ordures ménagères modifie les règles de facturation de la ReOM.

La redevance des ordures Ménagères était jusqu'à présent payée directement par les locataires à Loudéac Communauté Bretagne Centre (trésor public).

Dorénavant, la facture sera adressée aux propriétaires de logement(s).

Aussi, il a été demandé au membres du conseil Municipal de valider le principe de refacturation aux locataires de logements communaux et d'autoriser Mme le Maire toutes démarches (avenant au bail...) nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

M. PERROQUIN est intervenu afin de savoir si l'emplacement défini par l'entreprise pourrait-être contesté ?

Voté à l'unanimité

6- Délégations du Conseil Municipal au maire

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

[L'article L 2122-22](#) du CGCT permet au conseil municipal de déléguer certaines de ses compétences au maire.

Le but de ces délégations est d'accélérer la prise de décision des communes et d'éviter de convoquer le conseil municipal sur chaque demande. La loi liste les matières qui peuvent être déléguées. Le conseil municipal peut choisir les matières déléguées, en ajouter, voire en enlever en cours de mandat. De plus, certaines matières doivent être clairement encadrées car le juge peut annuler les décisions prises par le maire sur la base de délégations imprécises. Il sera proposé aux membres du conseil Municipal de délibérer sur le même principe que la délibérations prise en Mai 2020.

La liste des matières a été évoquée en séance.

Voté à l'unanimité

7 - Lotissement de la Croix Yava : attribution de la mission de maitrise d'œuvre et Décision Modificative n° 1 Budget Lotissement de la Croix Yava

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire a rappelé aux membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 25 juin 2020, le budget annexe du lotissement a été voté pour un total de crédits de 84.000 € répartis pour moitié sur chaque section.

Il a été inscrit 42.000 € de crédits au compte 6045 correspondant aux études pour ce lotissement.

Une consultation pour une mission de maitrise d'œuvre a été lancée en deux phases : la 1^{ère} phase correspondait à l'appel à candidature puis en 2^{nde} phase, 4 candidats ont été sélectionnés et auditionnés.

Mme le Maire a précisé que le choix du maitre d'œuvre a été fait pour cette mission et que la notification interviendra prochainement. Le montant prévisionnel des honoraires pour la mission de maitrise d'œuvre s'élève à 48.300 € HT.

Compte tenu des crédits disponibles et du montant des honoraires prévisionnel, Mme le Maire a proposé de voter, dans le cadre de la décision modificative n° 1, des crédits complémentaires pour 10.000 € et a sollicité le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer le marché ainsi que tout avenant éventuel dès lors que les crédits sont inscrits au budget Lotissement.

Création du COPIL – Désignation des membres :

- NEVO Chantal
- RAULT Patrick
- POINEUF Elisabeth
- BLOUIN Pierre-Yves
- BOUDARD Bernard
- JOSSE Guénaël
- LE MEE Jacques
- ROCABOY Michel
- THEBAULT Pascale

Voté à l'unanimité

8– Budget Cuisine Centrale : Effacement de dettes et Décision Modificative n°1

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire a présenté, lors de la séance de Conseil Municipal, le bordereau de situation établi par le Comptable Public concernant les dettes d'un usager. Des procédures réglementaires ont été mises en place pour recouvrer la somme de 615,75€. Le décret d'application du 09/05/2017 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers a mis fin à l'homologation du tribunal sauf saisine de la commission. A compter du 1^{er} janvier 2018 les mesures imposées par la commission, suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, s'imposent aux parties à la date de la validation de la commission, sachant que pour ce dossier la date de validation de la commission est le 28/05/2020.

Mme le Maire a informé le Conseil Municipal de la date de validation de la commission du 28/05/2020 et a invité l'assemblée à délibérer sur ce dossier sachant que la procédure de rétablissement personnel sans liquidation met fin à l'existence des créances et que cette décision s'impose à la collectivité.

Compte tenu de cette décision, Mme le Maire a proposé de voter des crédits complémentaires via la Décision Modificative n° 1 pour 600 € au compte 6542 (chapitre 65) pour procéder aux écritures comptables nécessaires à l'effacement de cette dette d'un montant de 615,75 € couvrant la période de 2017 à 2020 et concernant le budget de la Cuisine Centrale. La contrepartie passera par l'augmentation des recettes de fonctionnement au compte 7067 (facturation des repas) pour 600 €.

Mme le Maire a sollicité également le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer l'état relatif à l'effacement de dettes de cet usager.

Voté à l'unanimité

9- Travaux

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

9-1- Travaux Maison LE HO – Plan de financement et DETR 2021

Mme le Maire a rappelé au Conseil Municipal que lors de sa séance en date du 30 janvier 2020, l'avant – projet définitif des travaux de la maison LE HO avait été validé pour un coût des travaux estimé à 716.539 € HT ainsi que le plan de financement sur la base de ce montant.

Mme le Maire a précisé que suite au dépôt du dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2020, une aide de 200.000 € au titre de la 1^{ère} phase, soit une dépense éligible retenue de 384.231 € correspondant aux lots 1 à 6 a été attribuée à la Commune.

Afin de présenter un dossier de demande de DETR au titre de 2021 – 2^{ème} tranche – correspondant aux lots 7 à 13, un plan de financement mis à jour selon les montants des lots attribués a été présenté lors de la séance du conseil municipal et l'assemblée délibérante a été invitée à adopter le plan de financement et à autoriser Mme le Maire à solliciter les financeurs.

Voté à l'unanimité

9-2-Travaux rue de la Gare – plan de financement et DETR 2021

Mme le Maire a rappelé au Conseil Municipal que lors de sa séance en date du 25 juin 2020, l'avant-projet définitif avait été arrêté pour 1.058.519,18 € HT ainsi que le montant définitif de la rémunération du maître d'œuvre. Le plan de financement avait également été adopté et le Conseil Municipal avait autorisé M. le Maire à solliciter les subventions notamment la DETR au titre de la programmation 2020.

Compte tenu que ce dossier n'a pas été retenu pour la programmation 2020 et compte tenu que l'appel à projet pour l'attribution de la dotation pour 2021 devrait parvenir en Mairie courant décembre 2020, Mme le Maire a proposé d'adopter le plan de financement mis à jour selon le montant du marché de travaux et de solliciter la DETR au titre de 2021.

Le plan de financement a été présenté lors de la séance du conseil municipal.

Voté à l'unanimité

9-3-Travaux de réhabilitation ancien Presbytère de LA FERRIERE – Plan de financement et DETR 2021 et DSIL

Mme le Maire a rappelé au Conseil Municipal que lors de sa séance en date du 30 janvier 2020, le Conseil Municipal avait adopté l'avant-projet définitif sur la base d'un coût estimé à 246.000 € HT.

Compte tenu que ce projet répondait aux thématiques de la DSIL – « Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables », le projet avait été revu notamment en termes de choix dans les matériaux, en l'occurrence la mise en place de matériaux biosourcés. Le montant des travaux avait ainsi été estimé à 277.600 € HT. A l'époque, un plan de financement avait été acté par le Conseil Municipal lors de sa séance en date du 25 juin 2020.

Mme le Maire a précisé que ce dossier n'a pas été retenu au titre de la programmation 2020 pour la DETR et la DSIL. Mme le Maire a proposé ainsi de mettre à jour le plan de financement pour cette opération pour une demande de subvention au titre de l'exercice 2021. Compte tenu que l'appel à projet pour l'attribution de ces dotations pour 2021 devrait parvenir avant la fin 2020 le Conseil Municipal a été invité à adopter le plan de financement pour ce dossier et autoriser Mme Le Maire à solliciter les éventuels financeurs (DETR, DSIL).

Le plan de financement a été présenté lors de la séance du Conseil Municipal.

Voté à l'unanimité

10– SDE : extension éclairage public rue de la Gare

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire a informé le Conseil Municipal de l'étude faite par le SDE relative à l'extension de l'éclairage public rue de la Gare, eu égard aux travaux d'aménagement de la rue de la Gare.

Le coût total de l'opération est estimé à 80.100 € TTC – cout total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie). Cette somme correspond à 60.900 € TTC pour l'éclairage fonctionnel et 19.200 € pour l'éclairage de sécurité.

Conformément au règlement financier du SDE 22 du 20/12/2019 et compte tenu de la qualification de la Commune en R50 -caractère rural au sens du réseau électrique- la contribution de la commune au SDE représente 50 % de la taxe TCCFE de son territoire.

Compte tenu de cet état, la participation de la Commune serait de 47.431 € pour cette partie.

Mme le Maire a précisé que le SDE a procédé à une étude complémentaire pour la mise en lumière de l'espace vert carrefour rue des Marteaux et rue de la Gare. Le coût de cette opération a été estimé à 4.800 € TTC (cout total des travaux majoré de 8 % des frais d'ingénierie). Le montant de la participation de la Commune a été présenté lors de la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a été invité à délibérer sur ces deux points.

Voté à l'unanimité

11- Délégué du Syndicat du Lié

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Il a été proposé en séance de désigner M. RAULT Patrick comme délégué titulaire à la Place de M. BOUTRON Romain pour siéger au Syndicat du Lié.

Voté à l'unanimité

12- Participation communale – complémentaire santé

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Le Conseil Municipal a été informé de la proposition de participation communale à hauteur de 7.50 € par mois par les agents ayant une mutuelle labellisé

Voté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Conseil Municipal du Jeudi 10 Décembre 2020

13 – Budget Commune – Décision Modificative n°6

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire a informé les membres de l'assemblée délibérante de la nécessité de voter des crédits complémentaires pour les dotations aux amortissements et des crédits nouveaux pour les transferts de subvention.

S'agissant des dotations aux amortissements, Mme le Maire a rappelé au Conseil Municipal que lors du vote du budget primitif 2020 de la Commune, 210.000 € de crédits au compte 6811 « Dotations aux

amortissements » ont été inscrits. Compte tenu du montant des dotations à passer sur l'exercice 2020, Mme le Maire a précisé qu'il est nécessaire d'inscrire 2776 € de crédits supplémentaires au compte 6811. La contrepartie sera inscrite aux comptes 28051 et 28188. (Pour deux dépenses, la durée d'amortissement ne correspondait pas à celle prévue dans la délibération relative aux durées d'amortissement). Mme le Maire a précisé également que des crédits complémentaires sont à inscrire au compte 6811 pour amortir, à compter de 2019, une dépense liée à l'acquisition d'un poteau incendie en 2018, soit 175 euros par année. La contrepartie sera inscrite au compte 281568 en recette d'investissement.

Par ailleurs, compte tenu de l'amortissement de certaines dépenses, les recettes perçues au titre de ces dépenses doivent être amorties. Ainsi, les dépenses liées à l'acquisition de livres pour le projet bibliothèque de l'école Simone VEIL étant amorties, la subvention de 2.650 € doit être amortie sur une durée de 6 ans. Mme le Maire propose de voter des crédits pour pouvoir passer ces écritures, à savoir 441 € au compte 13911 et en recette au compte 777.

Mme le Maire a rappelé au Conseil Municipal qu'au budget 2020, il a été inscrit 2.000 € au compte 7391171 du chapitre 014 – Dégrèvement jeunes agriculteurs. Compte tenu du montant de 3.418 € à passer sur le budget 2020, des crédits supplémentaires sont à inscrire au chapitre 014 pour 1.418 € et des crédits sont à prévoir au compte 7391172 relatif au dégrèvement de la taxe habitation logement vacant pour 200 €. La contrepartie serait inscrite au compte 73111 pour un montant total de 1.618 €

Désignation BUDGET COMMUNE	DEPENSES en €		RECETTES en €	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
DF - C/6811 (chap 042)	3126			
DF – C/7391171 (chap 014)	1.418 €			
DF – C/7391172 (chap 014)	200			
RF – C/777 (chap 042)				441
RF – C/73111 (chap 73)				1.618
TOTAL FONCTIONNEMENT	4.744			2.059
INVESTISSEMENT				
DI – C /13911 (chap 040)	441			
RI – C /28051 (chap 040) (1)				703
RI – C /28188 (chap 040) (2)				2073
RI – C/281568 (chap 040) (3)				350
TOTAL INVESTISSEMENT	441			3.126

(1) : mise à jour du montant total des amortissements

(2) deux dépenses ont été amorties sur 60 ans au lieu de 6 ans : prise en compte de cette correction

(3) une dépense de 2018 n'a pas été prise en compte, à partir de 2019, pour les amortissements. Amortissement pour les exercices 2019 et 2020.

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire déclare la séance close à 21h35

Le secrétaire de séance,
M. JOSSE Guénaël



Le Maire,
Chantal NÉVO

